



CRÉDAF

Centre de Rencontres et d'Etudes
des Dirigeants
des Administrations Fiscales

● Le Crédaf

Association non gouvernementale à but non lucratif, le Centre de Rencontres et d'Etudes des Dirigeants des Administrations Fiscales (CREDAF) a été créé en 1982, à Yaoundé (Cameroun). Il regroupe les hauts responsables des administrations fiscales de pays d'expression française situés sur 4 continents.

Son objet est de faciliter le dialogue et les échanges entre les pays membres et de promouvoir une coopération internationale multilatérale fondée sur l'intérêt commun et la mutualisation des expériences.

● Les activités

Le CREDAF met en œuvre un programme annuel d'activités en organisant, en collaboration avec les pays d'accueil :

- un colloque
- des séminaires de directeurs
- des groupes de travail
- des sessions de formateurs...

Il assure également la publication de documents, sous forme de guides, de documents de synthèse ou d'études.

● L'organisation

Le CREDAF est doté d'un Bureau exécutif, composé de représentants de 7 pays dont un président, un vice-président et 5 administrateurs.

L'assemblée générale définit les grandes orientations du CREDAF, adopte son programme d'activités et vote le budget prévisionnel.

Ses moyens financiers sont assurés par les cotisations des pays membres, définies en fonction du RNB/habitant.

Le secrétariat général de l'association est basé à Paris.



LES ACTIVITÉS DU CREDAF

Une dizaine d'événements annuels

Chaque année, le CREDAF organise près d'une dizaine d'événements internationaux : **colloque, séminaires de directeurs, groupes de travail, séminaire(s) de formation de formateurs et autres réunions thématiques**, organisés tour à tour dans chacun des pays membres. Un document de synthèse, reprenant notamment les recommandations, est publié à l'issue de chaque événement.

⇒ Le colloque annuel.

Le colloque est le moment de l'année où se retrouvent tous les dirigeants des administrations membres du CREDAF et les représentants de nombreuses organisations internationales, d'universitaires ou encore d'experts dans le domaine de la fiscalité. Pendant trois jours, les participants réfléchissent, échangent, débattent autour du (ou des) thème(s) retenu(s).

Pour favoriser la réflexion, des tables rondes et des exposés auxquels participent des membres du CREDAF et des experts externes précèdent les débats. Les travaux prennent également la forme d'ateliers et de commissions organisés en sous-groupes, qui permettent des échanges plus nourris.

Le colloque est également l'occasion de réunir chaque année l'Assemblée Générale du CREDAF.

⇒ Les séminaires de Directeurs.

Le CREDAF organise chaque année au moins trois séminaires de Directeurs.

Le format de ces événements est différent de celui du colloque. En effet, les séminaires alternent les séances plénières et les travaux en ateliers sur un thème précis retenu par l'Assemblée Générale, sur proposition du Bureau Exécutif.

Généralement réservés aux membres du CREDAF, ils s'adressent aux cadres dirigeants et à leurs collaborateurs.

⇒ Les réunions de groupes de travail.

L'Assemblée générale détermine chaque année, après proposition du Bureau Exécutif, un thème de travail technique et pratique qui est confié à l'étude d'un groupe de travail.

Ce groupe est composé par une équipe restreinte d'experts issus de des pays membres du CREDAF, qui est réunie à deux reprises, à deux mois d'intervalle. En fonction du thème retenu, des représentants d'organisations régionales ou nationales peuvent être associés aux travaux.

Le groupe de travail a vocation à élaborer une documentation spécifique sur le thème retenu, qui prend la plupart du temps la forme d'un guide pratique.

Chaque membre du groupe est chargé de la rédaction d'une contribution qui entrera dans la conception du document final.

Le guide élaboré par le groupe de travail en cours est présenté chaque année pendant le colloque. Il est ensuite diffusé dans tous les pays membres.

⇒ Les séminaires de formation de formateurs.

Afin de permettre la mise en œuvre du guide produit par chaque groupe de travail, le CREDAF organise un séminaire de formation de formateurs.

Ce séminaire, réservé aux membres du CREDAF, alterne les séances plénières et les travaux pratiques en ateliers afin de permettre aux participants d'appréhender le guide et de mettre en place, de retour dans leurs pays respectifs, la formation du personnel de leur administration.



Le Bureau exécutif

Le bureau du CREDAF est composé d'un président, d'un vice-président et de cinq administrateurs.

Le Président

 M. Eso-Wavana ADOYI, *TOGO*

Le Vice-président

 M. Miradin MORLAN, *HAÏTI*

Les Administrateurs

 M. Philippe JACQUIJ, *BELGIQUE*

 M. Louis BEAUSEJOUR, *CANADA*

 M. Bruno PARENT, *FRANCE*

 M. François Auguste AKOMEZOGHO, *GABON*

 M. José SELE YALAGHULI, *REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO*

Le Secrétaire général

 M. Didier CORNILLET

Le Secrétaire général adjoint

 M. Ismaila DIALLO



PROGRAMME PREVISIONNEL D'ACTIVITES 2018

*Le programme du 2ème semestre n'est que prévisionnel
car il doit faire l'objet d'une validation en assemblée générale (30 avril 2018)*

EVENEMENT	DATE	LIEU	THEME
Séminaire de formation en partenariat avec l'OCDE	19 - 21 février	Burkina Faso	Atelier sur les Prix de transfert
Groupe de travail 2018 3 ^{ème} réunion	9 – 11 avril	Burundi	Elaboration d'un guide pratique sur la « sécurisation du recouvrement des impôts en période de crise »
Assemblée générale	30 avril	Haïti	
Colloque	30 avril – 2 mai	Haïti	Le consentement à l'impôt et la redevabilité
Réunion du Bureau exécutif	25 juin	France	
Séminaire des directeurs	9 – 11 Juillet	Togo	Améliorer l'efficacité de l'action en recouvrement : les voies d'exécution
Séminaire des directeurs	Novembre	Bénin	Thème à définir lors de l'Assemblée générale
Groupe de travail 2018 1ère réunion	Décembre	Tchad	Thème à définir lors de l'Assemblée générale

Centre de Rencontres et d'Etudes des Dirigeants des Administrations Fiscales

Télédoc 908 – 86, Allée de Bercy – 75012 Paris – France

Tél.: + 33 1 53 18 11 00 -Fax: + 33 1 53 69 04 23 – Mél. credaf@credaf.org - www.credaf.org



PROGRAMME D'ACTIVITES 2017

EVENEMENT	DATE	LIEU	THEME
Séminaire de formation en partenariat avec l'OCDE	13 - 15 février	Congo	Atelier sur les Prix de transfert
Groupe de travail 2017 1 ^{ère} réunion	24 – 26 avril	Côte d'Ivoire	Elaboration d'un guide d'aide méthodologique sur la « sécurisation du recouvrement des impôts en période de crise»
Assemblée générale	22 mai	Togo	
Colloque	22 – 24 mai	Togo	Mobilisation des recettes fiscales
Réunion du Bureau exécutif	26 juin	France	
Séminaire de formation de formateurs	24 -26 juillet	Burkina Faso	Accompagnement du guide sur la « Fiscalité des industries extractives »
Séminaire des directeurs	11 – 13 septembre	Canada	Déontologie et intégrité
Séminaire des directeurs	21-23 Novembre	Bénin	Les problématiques soulevées par les activités complexes
Groupe de travail 2017 2 ^{ème} réunion	4 - 6 décembre	France	Elaboration d'un guide d'aide méthodologique sur la « sécurisation du recouvrement des impôts en période de crise»

Liste des guides pratiques produits par le CREDAF

ANNEE	THEME
2005/2006	Guide de méthodologie du contrôle de la TVA
2006/2007	Guide d'élaboration d'une charte déontologique
2007/2008	Guide des modalités et procédures de fiscalisation du secteur informel
2008/2009	Guide d'élaboration d'une charte du contribuable
2009/2010	Guide des procédures contentieuses
2010/2011	Guide du vérificateur
2011/2012	Guide d'aide à la contractualisation des objectifs
2012/2013	Guide méthodologique d'aide à la définition des besoins fonctionnels et des pré-requis à l'informatisation
2013/2014	Guide méthodologique d'aide à la mise en œuvre des conventions internationales
2014/2015	Guide méthodologique d'évaluation des dépenses fiscales
2015/2016	Guide méthodologique d'aide aux remboursements de crédit de TVA
2016/2017	Guide méthodologique d'aide sur la fiscalité des industries extractives
2017/2018	Guide sur "La sécurisation du recouvrement en cas de crise"

Les partenariats du CREDAF

Depuis 2012, le secrétariat général du CREDAF a noué des contacts avec les organisations internationales pour lesquelles il est aujourd'hui un partenaire à part entière.

A ce jour, le CREDAF a conclu six accords de coopération avec le CIAT (2013), l'OCDE (2015), le Pôle « Stratégies de Développement et Finances Publiques » du PNUD basé à Dakar (2016), l'OIF (2017), l'École des Mines de Paris (2017) et la FERDI (2017). Ces partenariats ont pour objectif de faciliter le dialogue et l'échange d'informations entre leurs membres sur les bonnes pratiques en matière fiscale. Cette coopération internationale multilatérale est fondée sur l'intérêt commun et la mutualisation des expériences dans le domaine de la fiscalité se retrouve dans les objectifs des organisations.



1) Partenariat avec le Centre Interaméricain des Administrations fiscales (CIAT)

Le CREDAF et le CIAT ont des expériences avec les pratiques de l'administration fiscale, qui sont mutuellement bénéfiques pour leurs pays membres. En 2013, les deux organisations ont approfondi leur coopération dans le cadre d'un accord formel. L'objectif de ce partenariat est d'échanger des informations sur leurs initiatives respectives, de promouvoir la diffusion de leurs publications au sein de leurs membres, et d'organiser des activités communes telles que des rencontres techniques ou activités de formation.



2) Partenariat avec l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE)

Depuis 2012, le CREDAF a le statut d'observateur au Forum mondial pour la transparence et, l'échange de renseignements à des fins fiscales. Il a développé des relations avec l'OCDE en constante évolution grâce aux actions réalisées.

Le CREDAF a pour objet de faciliter le dialogue et les échanges entre ses pays membres francophones, ce qui rejoint l'objectif de l'OCDE d'offrir aux gouvernements un forum où ils peuvent conjuguer leurs efforts, partager leurs expériences et chercher des solutions à des problèmes communs.

Dans le cadre de l'accord de coopération signé le 16 mars 2015 entre le CREDAF et l'OCDE, notre organisation est associée à l'ensemble des projets et travaux initiés par l'OCDE. Un groupe de travail sur le BEPS d'une quinzaine de membres a été constitué par le CREDAF en 2015, associant des organisations internationales (UEMOA, CEMAC, IBFD) et des représentants de la société civile.

La signature d'un accord de partenariat confirme la place du CREDAF et son rôle dans le domaine de la coopération internationale dans la sphère Fiscalité et Développement, en particulier en tant que seule organisation francophone. Enfin, le CREDAF a rejoint en 2016 le Comité des Affaires Fiscales (CAF) avec le statut d'observateur.



3) Partenariat avec le Pôle « Stratégies de Développement et Finances Publiques » basé à Dakar, initiative conjointe de la France et du PNUD

Cet accord permet aux deux structures de mener des actions conjointes et cofinancées, et de mobiliser une expertise publique de haut niveau en appui au renforcement des capacités des pays membres des Communautés Economiques et Monétaires de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA) et du Centre (CEMAC).

Le CREDAF et le Pôle sont impliqués dans des travaux communs, notamment sur la fiscalité locale et la production de guides de référence méthodologiques, comme ceux sur l'évaluation des dépenses fiscales (2015), la gestion des remboursements de crédits de TVA (2016) et la sécurisation du recouvrement de l'impôt en période de crise (2017).



4) Partenariat avec l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)

Le mémorandum d'entente entre le CREDAF et l'OIF a été signé en marge des travaux du colloque de Lomé en mai 2017. Les deux organisations ont en commun l'espace des pays d'expression française et sont complémentaires dans leurs domaines d'intervention respectifs. En effet, elles développent chacune des actions visant à renforcer les capacités de leurs pays membres, le CREDAF en matière d'administration fiscale et l'OIF dans le domaine de la politique fiscale, en favorisant le partage d'expériences et de connaissances.

Ce partenariat poursuit des initiatives communes déjà entreprises par le passé. A ce titre, il est la concrétisation d'une coopération déjà bien avancée qu'il permettra de développer en exploitant les synergies et complémentarités des deux organisations, dans le cadre de leurs activités respectives sur la mobilisation des ressources intérieures et le développement durable des pays appartenant à leur espace géographique d'intervention commun.



5) Partenariat avec la Fondation pour les Etudes et Recherches sur le Développement International (FERDI)

La convention de partenariat entre le CREDAF et la FERDI a été signée en mai 2017 lors du colloque international de Lomé. Elle a pour but de susciter une réflexion commune sur les thématiques partagées déterminantes en matière de fiscalité pour la définition d'une politique fiscale adaptée aux pays en développement et l'amélioration de la mobilisation des recettes. Elle permettra au CREDAF de bénéficier de l'expertise de la FERDI et d'une visibilité accrue auprès des partenaires et collaborateurs de cette institution.

Les bénéfices de ce partenariat sont mutuels puisque la FERDI pourra bénéficier de l'expertise des praticiens de la fiscalité et renforcer les axes d'étude et d'intervention de la fondation via le soutien du CREDAF, de ses pays membres et de ses partenaires internationaux.



6) Partenariat avec l'Ecole nationale supérieure des Mines de Paris (Mines ParisTech)

Signée en 2017, la convention de coopération entre le CREDAF et l'Ecole des Mines de Paris offre aux administrations fiscales des pays membres du CREDAF l'opportunité d'accéder à des formations de haut niveau dans les domaines de (i) la géostatistique appliquée à l'évaluation des ressources minières, (ii) l'analyse technique et économique d'opérations minières et (iii) l'administration publique des mines. Outre les formations autour de ces thématiques principales, les membres du CREDAF pourront bénéficier de l'expertise de Mines Paris Tech, dans le cadre du renforcement de leurs capacités.

Le partenariat entre le CREDAF et Mines Paris Tech s'est développé en 2016-2017, dans le cadre de l'élaboration du guide sur la fiscalité des industries extractives, qui doit permettre aux Etats membres du CREDAF d'optimiser la gestion fiscale de leurs secteurs extractifs.

Outre ces partenariats, l'Assemblée générale de Lomé a approuvé la participation du CREDAF au *Réseau des Secrétariats des Organisations Fiscales* et à l'*Addis Tax initiative (ATI)* :

- Le Réseau des Secrétariats des Organisations Fiscales (en anglais « Network of Tax Organisation Secretariats –NTOS–») regroupe sept partenaires : l'ATAF, l'ATAIC, le CATA, le CIAT, le CREDAF, l'IOTA et le WATAF. L'objectif est de renforcer leur coopération pour développer les capacités des secrétariats et améliorer l'efficacité de leurs ressources respectives au bénéfice de leurs membres ;
- L'Addis Tax Initiative (ATI) est un partenariat multipartite en matière de renforcement des capacités dans le domaine de la mobilisation des ressources nationales, qui rassemble plus de 40 pays et organisations engagés à intensifier leurs efforts d'amélioration dans les pays partenaires. L'ATI vise à permettre aux pays partenaires de mobiliser plus efficacement leurs propres ressources pour financer le développement et réaliser les Objectifs de développement durable (ODD) – en augmentant l'assistance technique et en intensifiant les efforts visant à améliorer la mobilisation des ressources nationales (MRN) ainsi qu'à assurer la cohérence des politiques de développement.

LES PAYS MEMBRES DU C.R.E.D.A.F.



ALGERIE



BELGIQUE



BENIN



BURKINA FASO



BURUNDI



CAMBODGE



CAMEROUN



CANADA



COMORES



CONGO



COTE D'IVOIRE



DJIBOUTI



FRANCE



GABON



GUINEE



GUINEE-BISSAU



HAÏTI



LIBAN



MADAGASCAR



MALI



MAROC



MAURITANIE



NIGER



REP. CENTRAFRICAINE



REP. DEMO. CONGO



SAO TOME & PRINCIPE



SENEGAL



TCHAD



TOGO



TUNISIE



86 allée de Bercy Bâtiment Turgot
Télédoc : 908
75012 Paris

Tél : 33 (0) 1 53 18 11 00
Fax : 33 (0) 1 53 69 04 23

Courriel : credaf@orange.fr
Site internet : www.credaf.org